

DÉBAT PUBLIC CENTER PARCS LE ROUSSET

20 AVRIL AU 4 SEPTEMBRE 2015

CAHIER D'ACTEUR
N°11 - Août 2015



La CAPEN 71 est une confédération d'associations et de citoyens-nes oeuvrant pour la protection de l'environnement et des la nature en Saône & Loire.

Fondée en 2004, membre de France Nature Environnement, elle est mobilisée en permanence pour faire entendre la voix de ces citoyens.

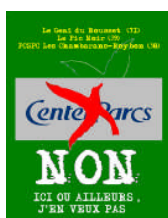
La Capen a participé à la plupart des débats publics et/ou consultations concernant l'aménagement du territoire de cette dernière décennie*, et développé une expertise écologique dans ce domaine.

Ses modes d'actions pour lutter contre les **projets inutiles comme celui de Center Parcs du Rousset** s'attachent à proposer alors des alternatives conciliant à la fois l'intérêt général, le respect des lois, la démocratie participative.

Nous devons aujourd'hui exiger pour tous les projets la prise en compte d'enjeux écologiques et sociaux **urgents** : le **dérèglement climatique**, la **perte de biodiversité**, l'**épuisement des ressources**...

* liaison Saône-Moselle , LGV Rhin-Rhône et POCL, RCEA,

CAHIER D'ACTEUR



LA PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL EST UN OUTIL A INTEGRER DANS TOUTE PROSPECTIVE ECONOMIQUE ET SOCIALE

UNE OPPOSITION CONSTRUCTIVE, SOLIDAIRE, POPULAIRE

Pierre & Vacances est avant tout une multinationale à visée immobilière bénéficiant d'un soutien politique et financier inédit des pouvoirs publics pour développer en France une offre de tourisme de masse fondée sur la prédation des territoires, la spéculation, au prétexte de la création d'emplois.

Le projet du Rousset prétend, comme les autres Center Parcs, se référer au développement durable : il n'en est rien ! Il exploite à son profit les richesses et ressources des sites et territoires investis. Il en détruit les équilibres fragiles.

Le tourisme de P&V est un concentré d'une conception archaïque, industrielle, en inadéquation avec les évolutions, besoins et attentes des touristes et les spécificités du développement rural. Le gaspillage d'argent public (**80 Me**) pour un projet sans intérêt public constitue un boulet pour une dynamique endogène de développement.

Les collectivités qui se seront fourvoyées dans cet investissement le feraient payer cher aux contribuables et usagers dans un avenir proche, alors que ce projet repose sur un **déficit démocratique**.

C'est un choix de société imposé que nous contestons.



Dessin d'Agir pour l'Environnement

ATTRACTIVITE ?

Nous proposons d'affecter les fonds publics à promouvoir des projets démocratiquement issus des territoires, ayant un effet de levier réellement bénéfique sur l'économie, le social, créant des **emplois durables** et respectant l'environnement : impulser la transition écologique et énergétique par les économies d'énergie, les énergies renouvelables ; développer les circuits courts, l'éco-tourisme, le haut débit, l'agriculture bio ; soutenir le tissu artisanal, culturel et associatif...

UN MIROIR AUX ALOUETTES

PIERRE et Vacances / Center Parcs

Un promoteur en difficulté ... à la recherche du mougeon de Saône et Loire ?



UNE PROPAGANDE INSTITUTIONNELLE MENSONGERE ...

Les promoteurs font reposer leur propagande commerciale sur le développement durable : c'est une imposture. Leur projet s'avère, quelles que soient les « compensations », incompatible avec les lois existantes et les orientations sur l'énergie, le climat, l'eau, votées au plan national, régional.

Les collectivités, les chambres consulaires et leurs satellites qui soutiennent le projet ont comme seul et unique argument une machine à fantasmes sur l'emploi, conduisant en fait à faire accepter la précarité comme l'unique solution à une crise sociale et financière dont ils sont en partie responsables.

La Saône & Loire, comme la Bourgogne, possèdent un patrimoine attractif exceptionnel, une « identité » forgée pendant des siècles ...et les ressources humaines allant avec. Ce bien commun ne doit pas être bradé et l'espace rural dépecé. Il faut faire confiance à la capacité des citoyens, entreprises, associations pour innover, créer en mettant en valeur ces richesses.

Devrait-on se satisfaire d'emplois précaires imposés, sans garantie, pour une durée aléatoire, ou se mobiliser, investir pour des emplois dignes de ce noms, ancrés sur une dynamique de territoire ? Quel serait le nombre d'emplois perdus du fait de ce re ?

CENTER PARCS = INCONGUITÉ CLIMATIQUE & ASSECHÈMENT DU TERRITOIRE

(cf point de vue N°17 sur le site cp-lerousset.debatpublic.fr)

Le projet du Rousset, comme tous les autres du même type, ne prend pas du tout en considération les enjeux climatiques. Son bilan carbone est estimé à 10 500 tonnes équivalent/CO2 ! C'est entrer dans l'avenir à reculons quand l'alerte est pourtant donnée.

Canicules, sécheresses chroniques... personne ne peut dire aujourd'hui si dans 20 ans l'alimentation en eau de Center-

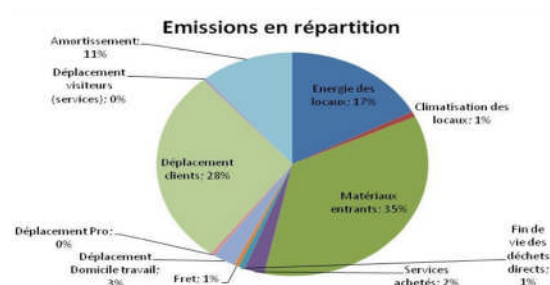
Parcs et de sa bulle sera encore possible... au détriment évident de besoins locaux, dont ceux des agriculteurs.

UN PROJET INCOMPATIBLE AVEC L'ENJEU CLIMATIQUE, LA PROTECTION DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT

AVEC CENTER PARCS, LE SACCAGE DE LA NATURE SE POURSUIT

Nous avons pu démontrer que, contrairement à ce qu'on pouvait entendre auparavant, le site du Rousset et les alentours constituent un ensemble d'une grande valeur écologique et patrimoniale, un écosystème qu'il faut intégralement préserver : forêt, zone Natura 2000, ZNIEFF, zones humides, paysage de bocage, chemins ruraux...

Il ne s'agit plus, pour la CAPEN, de « limiter, réduire, compenser » les dégâts programmés par P&V pour s'installer. Ce serait ajouter une énième atteinte irréversible à la nature et l'environnement s'ajoutant à une liste déjà trop longue. Ce serait artificialiser de nouvelles portions d'espaces naturels, c'est-à-dire leur privatisation et leur destruction.



UN DEFICIT DE DEMOCRATIE ET DE DIALOGUE ENVIRONNEMENTAL

Les premiers contacts et les recherches de terrains propices se sont faits dans le secret et à l'écart des populations concernées. Dans une sorte de « démocratie de connivence » exclusive. Le grand public concerné n'a été grossièrement informé que quand les accords étaient presque conclus et pour annoncer « la bonne nouvelle » par une communication univoque.

Nous considérons que le débat public confié à la CNDP à la demande de P&V, pour palier à ce déficit démocratique originel, a échoué. La CPDP n'est pas parvenue à faire respecter les principes de transparence et d'équité dont elle avait la mission, particulièrement sur le droit et les moyens de contester l'opportunité même du projet. En permettant aux associations et citoyens – fonctionnant dans le

bénévolat -de mener un travail d'investigation sur le potentiel alternatif existant ou en gestation.

Travail qui aurait du être mené en préalable ou conjointement au projet par les collectivités et des élus-es qui ont voté à l'aveuglette, les chambres consulaires qui ont pris le train en marche...et qui ont tous préféré la solution de facilité.

Le projet repose donc sur un déficit de démocratie élémentaire initial : ni la Région, ni le Conseil Départemental n'ont consulté ni informé sérieusement les citoyens, liés qu'ils étaient par un protocole d'accord.

Un débat public consultatif géographiquement contraint et restreint à une proposition unique

Le débat public de la CPDP a été limité à quelques cantons alors qu'il concerne toute la Bourgogne. Mais sa tenue a relayée à grand renfort de propagande « officielle » dans les médias régionaux.

Les promoteurs n'ont répondu qu'à une petite partie des questions posées. De toutes façons, ils tireront de ce débat tronqué les conclusions qu'ils veulent.

Voter aujourd'hui, ce n'est plus faire un chèque en blanc qui autorise ensuite d'imposer n'importe quel projet. Les citoyens veulent et ont le droit d'être informés, consultés en amont puis être associés aux décisions les concernant.

C'est même un droit inscrit dans la CONSTITUTION (Charte de l'Environnement).



UNE AUTRE CONCEPTION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Se mobiliser, c'est économiser l'argent public

La CAPEN, avec des associations et collectifs de citoyens de régions concernées se sont mobilisées ces dernières années contre des **grands projets inutiles imposés**. Avec succès.

Tout en sauvant (provisoirement ?) des milieux naturels

menacés, les luttes menées (...) ont permis **des dizaines de milliards d'euros d'économies**.

Les débats publics ont surtout renouvelé une vision périmée de l'aménagement du territoire, fondée sur le gigantisme et l'utilisation abusive d'argent public.

Une partie de ces investissements est donc théoriquement disponible pour des projets plus conformes à l'intérêt public d'un développement soutenable.

Quelle sera dans 20 ans la demande sociale de travail et de loisirs ? Quelles seront les orientations qui auront inévitablement été prises par les nouvelles collectivités (Loi Notre..), concernant l'adaptation au changement climatique (COP 21), à l'érosion de la biodiversité, l'économie des ressources ?

Pour le moment, les projets de Center-Parcs sont antinomiques avec tous les engagements européens, nationaux, régionaux : DCE et SDAGE(s), Schémas Régionaux Climat Air Energie (SRCAE), Plans biodiversité (Trames vertes & bleues..) etc. dans lesquels réside l'avenir de nos territoires.

Proposer de nouvelles idées pour que la transition énergétique et écologique devienne une réalité pour les territoires concernés et une opportunité pour l'emploi

Vers des territoires à énergie positive... **TEPOS** s'expérimente en Bourgogne : un tel objectif nécessite l'implication de l'ensemble des acteurs : élus, associations, entreprises, citoyens...

ET MAINTENANT ?

« LA BOURGOGNE-FRANCHE COMTE, PREMIERE REGION A REFUSER LES CENTER-PARCS, POUR PRIVILEGIER DES INVESTISSEMENT PLUS RESPONSABLES »

Se mobiliser lors de l'enquête publique

La fin du « débat » CNDP le 4 septembre ne signifie pas la fin du débat public. Au contraire. Le voile est levé : il sonne le début d'un combat sous la lumière de la vérité. Les notes de l'ONEMA sur l'eau et l'assainissement, celle des services de l'Etat sur les enjeux environnementaux concernant le PLU ... confirment notre diagnostic : des milieux exceptionnels sont menacés, les citoyens comme les élus ont été trompés par la propagande. Le dossier présenté est bancal. Les études n'y changeront rien. En participant à **l'enquête publique**, nous nous donnons une chance supplémentaire de faire échouer le projet.

TOUT PEUT ENCORE CHANGER : CE PROJET DOIT ETRE ABANDONNE

« Monsieur HULOT*, nombreux seraient les citoyens en France qui ne comprendraient pas qu'on leur demande de faire des efforts en matière de réduction de leur consommation énergétique si une telle gabegie continuait à être encouragée à ce point par les pouvoirs publics. » (Lettre à N. HULOT de l'association PCSCP – Roybon- août 2015- site : www.pcscp.org)

« Pensons autrement, à présent : renoncer, ce ne serait pas ne rien faire. En cohérence avec les potentialités patrimoniales, culturelles, humaines de la S&L comme de la Bourgogne ; en cohérence avec les orientations officielles sur le climat, la biodiversité, la transition énergétique... mobilisons les énergies locales ! L'avenir passera par la revitalisation de nos territoires, la restauration de la confiance dans nos capacités à nous servir de nos propres forces. Dans une démarche volontaire, solidaire, qui respecte l'environnement et les citoyens. Avec un soutien public allant à ceux et celles qui créent, innovent et travaillent au véritable rayonnement de la Bourgogne pour la faire vivre et non pour l'exploiter » - Témoignage lors des débats publics organisés par le collectif Geai du Rousset.

NI AU ROUSSET, NI AILLEURS : NOUS NE VOULONS PAS DE CENTER PARCS !

SIGNEZ NOTRE PETITION !



PRENONS NOTRE AVENIR EN MAINS !

- En exigeant un fonctionnement démocratique à la hauteur des enjeux écologiques urgents : climat, biodiversité, raréfaction des ressources
- En oeuvrant localement au changement d'un « modèle » de développement qui permet la domination d'une idéologie ultra libérale sur l'intérêt public
- Nous voulons être consultés en amont des projets et donner notre avis sur l'utilisation de l'argent public, utilisé pour les besoins réels des populations
- Nous nous opposons à la vente à la découpe et la confiscation du bien commun pour des profits privés
- Nous exigeons le respect des lois protégeant l'environnement et les droits des citoyens

La CAPEN 71 est membre du collectif « LE GEAI DU ROUSSET » qui vous propose :

- Un espace d'expression pluraliste :
www.centerparcs-lerousset.org
- Une information sérieuse, argumentée, indépendante, pour vous forger votre opinion : chaque thème fait l'objet d'une **fiche** ou d'un dossier
Contact : geaidurousset@gmail.com
- Du matériel d'information et d'animation : tract, diaporama, expo....



Le collectif est solidaire des luttes menées contre les Center Parcs de Poligny (Jura) et de Roybon (Isère)



Association loi 1901 fondée en 2004 – Agréée au plan départemental – Membre de France Nature Environnement- Contact : contact@capen71.org - Site : www.capen71.org

cndp Commission nationale
du débat public

Commission particulière
du débat public Center Parcs Le Rousset
CNDP - 244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris
Tél +33 (0) 800 30 41 01
cpdp-centerparcslerousset@debatpublic.fr
<http://cp-lerousset.debatpublic.fr>